

# COMITÉ DE LA DESCENTE DU 17 FÉVRIER 1994

C.P. 49005, Place Versailles, Montréal, H1N 3P6

TÉL.: 222-2222 / FAX: 333-3333

S.A.V.H.A.? (écoute, support, information, référence) : 525-0-911

---

## MANDAT CONFIRMÉ DU COMITÉ

*Les personnes arrêtées le 17 février aux Katacombes, réunies en seconde assemblée le 18 mars 1994 par à une invitation écrite envoyée le 7 mars à toutes celles qui avaient communiqué leur adresse, ONT CONFIRMÉ COMME MEMBRE DU COMITÉ les personnes qui avaient été désignées le 21 février parmi celles qui s'étaient portées volontaires à la première assemblée du 18 février.*

*Il s'agit de MM. Joël Dubé, Serge Giguère, Jean-Eudes Plourde, Bernard Gadoua, Martin Landry et d'André Faivre, porte-parole du comité.*

*À cette assemblée du 18 mars, les personnes arrêtées ont aussi ratifié le choix du comité de Me ROBERT LAHAIE comme avocat pivot de leur défense et ont confirmé au comité le mandat qui suit.*

- 1 La stratégie globale de notre défense vise l'**acquittement des personnes accusées**, étant cependant bien compris que les membres du comité n'ont aucune responsabilité de résultat devant les personnes qu'ils représentent et que chaque personne accusée (et son avocat) demeure libre de se dé-solidariser à ses risques de cette stratégie globale.
- 2 Approuver le choix de Me Robert Lahaie des avocats qui formeront l'équipe de notre défense.
- 3 Représenter les personnes accusées et leurs intérêts auprès de Me Robert Lahaie et de l'équipe d'avocats et collaborer avec eux à l'établissement des stratégies de défense.
- 4 Représenter les personnes arrêtées et accusées auprès de la population, des média, du milieu gai et de la Station « C », dans le meilleur intérêt de leur défense.
- 5 S'adjoindre les ressources humaines dont il a besoin et obtenir, au nom des personnes accusées, par levée de fonds public ou autrement, les ressources financières nécessaires à son mandat et les gérer en conséquence.
- 6 Obtenir la liste complète des personnes arrêtées et accusées et l'utiliser aux seules fins de son mandat.
- 7 Se préoccuper des besoins psychologiques des personnes arrêtées et accusées qui vivent une expérience de victimisation à la suite de la descente et organiser pour elles les ressources de support et d'aide nécessaires.
- 8 Maintenir la ligne téléphonique du comité et informer les personnes arrêtées et accusées par lettres, affiches, communiqués publics ou en organisant d'autres assemblées d'information.
- 9 S'adjoindre un sous-comité qui étudie la possibilité et l'opportunité d'un recours collectif au profit des personnes arrêtées et des personnes accusées qui seront acquittées.

**LE COMITÉ RENCONTRERA Me R. LAHAIE LE 21 MARS**

**NOUS AVONS PRIS LES MESURES POUR FAIRE DÉTRUIRE LES DOSSIERS DE POLICE  
DES 92 PERSONNES ARRÊTÉES MAIS QUI N'ONT PAS ÉTÉ ENSUITE ACCUSÉES**